Et si Bruxelles n'était pas prête ?

SOINS DE SANTÉ Un expert Inami exprime ses inquiétudes sur les transferts de compétences

▶ François Perl ne cache pas ses craintes quant à la capacité de Bruxelles, via la Cocom, de gérer les allocations familiales, les soins de santé.

▶ « Je suis inquiet pour la continuité des services dans la capitale », avoue-t-il.

▶ Par ailleurs, il appelle à un « stop institutionnel », sauf à toucher directement à la Sécu.

ENTRETIEN

Comment organiser les transferts des compétences en matière de soins de santé ? Faut-il régionaliser ou communautariser ? Quel organe de gestion créer ? Autant de questions sur lesquelles se penchent actuellement les présidents de parti francophones. En lien avec les gestionnaires de la Sécurité sociale. Parmi eux, François Perl, directeur général du service des indemnités de l'Inami. Précisant que *« ses propos n'engagent pas l'Inami »*, cet expert ne cache pas ses inquiétudes.

Eliane Tillieux (PS) veut régionaliser les soins de santé, Benoît Cerexhe dit non. La préparation de la sixième réforme de l'Etat est un peu cacophonique, non ?

Il est normal que tout le monde se positionne. C'est même un peu tard par rapport aux échéances. Si l'on veut être prêt au 1er janvier 2014, il y a des mesures à prendre d'urgence. A cet égard, le débat entre régionalisation et communautarisation est secondaire. L'objectif ultime, c'est le service aux citoyens !

Certes, mais il faudra bien s'entendre sur un modèle institutionnel ?

Pour les normes et le financement, la régionalisation s'impose. Les Régions exercent déjà des compétences en la matière. Exemple : l'agrément des hôpitaux ou des maisons de repos a été confié à la Région wallonne lors de la Saint-Quentin. La Communauté française n'intervient plus. Changer de niveau, à la faveur de cette réforme-ci, changerait toute la donne. Il y a une logique à tout régionaliser !

A Bruxelles aussi alors ?

Là, on retombe sur la Commission communautaire commune (Cocom). Et sur une série de problèmes. Cette institution n'a pas de capacité d'investissement, a une autonomie réduite, n'a pas de pouvoir fiscal. Elle est donc très peu outillée pour accueillir toutes ces compétences. Aussi longtemps que l'on parlait de matières d'importance réduite, ça allait. Mais maintenant, on est devant des défis énormes : les allocations familiales, les maisons de repos, les hôpitaux. Vous imaginez l'augmentation de budget que cela représente pour la Cocom !



François Perl, directeur du service des indemnités de l'Inami, s'exprime en son nom. © DR.

Vous êtes inquiet ?

Totalement ! Autant la Région wallonne se prépare très bien, autant je suis interpellé par la manière dont ça se passe à Bruxelles. Je ne parle pas des institutions – si l'on prend par exemple, les hôpitaux, ils sont très bien gérés. Ici, on parle de la structure qui va financer, gérer, agréer toutes ces institutions. Et là, je suis inquiet. Je n'ai pas l'impression que l'on réfléchit à une politique de santé à Bruxelles. Et donc, je suis inquiet pour la continuité des services à Bruxelles. Or, je le répète, les défis sont énormes.

> *« Vouloir aller plus loin en 2014, ce serait très dangereux, une aventure aux résultats très peu prévisibles »*

Cette sixième réforme de l'Etat touche pour la première fois à la Sécu…

Oui et je redoute que certains réfléchissent déjà à la prochaine étape. Les allocations familiales, c'était déjà un gros morceau ; leur communautarisation pose énormément de problèmes, notamment pour les familles éclatées. Si, demain, on s'attaque aux pensions, aux allocations de chômage, on est dans tout autre chose. On ne serait plus dans un régime forfaitaire, la "territorialisation" serait très difficile. On entrerait dans quelque chose de très dangereux, une aventure aux résultats très peu prévisibles. Vouloir aller plus loin en 2014, c'est prendre un très gros risque. Si demain on régionalise les tarifs médicaux, que va-t-il se passer ? Du dumping social entre Régions ? La sixième réforme de l'Etat va dans le sens de l'histoire. Mais maintenant, il faut la digérer, il faut un stop institutionnel.

Concrétiser les transferts dès le 1er janvier 2014, ça vous semble jouable ?

Légalement et financièrement, oui. Opérationnellement, j'ai plus de doutes. Même si, en matière de soins de santé, les mutuelles seront très vite prêtes. ■

Propos recueillis par
VÉRONIQUE LAMQUIN

MODE D'EMPLOI

Des transferts très lourds

La sixième réforme de l'Etat marque une étape symbolique : pour la première fois, on touche de manière substantielle à la Sécu. Ainsi les entités fédérées héritent-elles de compétences en matière de **soins de santé** (4,21 milliards). Sont transférés (entre autres) : l'allocation d'aide aux personnes handicapées, la politique hospitalière (travaux d'infrastructures, normes d'agrément), la politique des personnes âgées (le plus gros transfert en santé – 2,425 milliards : maisons de repos, centre de soins de jours…), la politique de santé mentale, la politique de prévention… Autre « gros poisson » : les **allocations familiales** (5,9 milliards).

Des dossiers très complexes. Politiquement d'abord – surtout côté francophone, où les partis doivent s'entendre sur la régionalisation ou la communautarisation de ces matières. Mais aussi techniquement et financièrement.

V.LA.